

MAIRIE DE VILLENEUVE D'AMONT

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 11 Avril 2022

Etaient présents : ARTEL Laëtitia, GODARD Jean-Louis, GODARD Vincent, GRASSA Martine, JUGUET Yann, MARION Pierre-Alain, MERCIER Michel, MONNIN Marie-Claire, PICHON Céline, ROLET Jean-Yves.

Secrétaire de séance : JUGUET Yann.

M JY Rolet signale une erreur dans le dernier compte-rendu concernant de date du conseil suivant (pas de réunion le 7/04/2022). Approbation du dernier compte-rendu à l'unanimité. Quorum atteint.

Mme le Maire demande l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour concernant le remplacement d'une vanne et servomoteur à la STEP suite à une panne. Accord à l'unanimité.

M Denis MARION, Président de la SCAF La fruitière Haut Doubs Jura, vient présenter le projet de nouvelle fromagerie. Le permis de construire a été accordé sur la parcelle « A La Badoz », la station d'épuration de la commune ne pouvant pas traiter le volume des eaux rejetées par la nouvelle fromagerie, cette dernière se dotera de sa propre station.

1. SCAF : convention pour autorisation de raccordement sur le réseau pluvial communal avant rejet au milieu naturel

Avant le débat, Mme le Maire explique que le bureau des collectivités locales de la sous-préfecture de Pontarlier a été interrogé sur un point de réglementation concernant les liens de parenté des élus avec les exploitants-adhérents à la SCAF qui risqueraient d'établir une situation de conflit d'intérêt.

Il convient également de veiller à ce que les décisions du conseil municipal s'inscrivent bien dans le sens de l'intérêt général de la population. Dans le doute, le retrait des personnes concernées ne peut qu'être conseillé. En ce sens sont exclus du débat et du vote : les exploitants, leur conjoint, leurs père/mère. Le libre choix est laissé aux frère/sœur d'exploitants.

Par ailleurs, la procédure dérogatoire qui s'applique jusqu'au 31 juillet 2022 permet de voter valablement avec un quorum au 1/3.

Les membres exclus d'office se retirent.

Elus présents pour le débat et le vote : ARTEL Laëtitia, GODARD Jean-Louis, GRASSA Martine, JUGUET Yann, MERCIER Michel. Le quorum est atteint.

M JL Godard, adjoint en charge de l'eau et l'assainissement, propose une relecture du projet de convention qui a pour objet de définir les modalités de déversement des eaux épurées et des eaux pluviales de la SCAF La Fruitière Haut Doubs sur une antenne du réseau pluvial communal avant le plan d'eau.

Après délibérations, les élus conviennent des précisions et corrections à apporter, la convention ainsi modifiée est adoptée à l'unanimité par les membres présents, la convention signée des deux parties sera annexée à la délibération pour transmission au contrôle de légalité.

2. Servitude de passage en tréfonds

Ce point est annulé.

3. Remplacement vanne et servomoteur à la STEP

M JL Godard explique qu'une panne est survenue à la station d'épuration, il est urgent de remplacer une vanne et servomoteur, le devis de l'entreprise Suez s'élève à 3960€ TTC.

Les élus fixent la durée d'amortissement de cet équipement à 8 ans. Accord à l'unanimité pour le remplacement.

Un tel investissement n'a pas été prévu au budget primitif, il est nécessaire de valider une décision modificative. Accord à l'unanimité.

INFORMATIONS/QUESTIONS DIVERSES

- Cimetière : les grilles de protection ont été déplacées lors de travaux, il convient de les remettre en place. M JY Rolet propose de s'en charger.
- Institut national de recherches archéologiques préventives (INRAP), M Charlier responsable des pré-fouilles sur le site de l'Eglise se rendra sur les lieux le 12/04/2022 à 15h.
- Commémoration du 8 mai : le vin d'honneur aura lieu à 20h.
- Le prochain conseil est fixé le 12/05/2022.

La séance est levée à 22h00.

A Villeneuve d'Amont, le 12/04/2022.

Mme le Maire

